

**2025-018**DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNE**DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE

SUBVENTION

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

OBJET :Attribution d'une
subvention en
solidarité avec la
population de Mayotte**CONVOCATION C.M. :**
04/02/2025REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 18****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le onze février

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.**PROCURATIONS** : Sandrine SERRE à Henri BASTIDE, Claudine BOUFFET à Emilie EVEILLECHIEN.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Charles REALES.

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Bages tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Bages contribue à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 300 € à l'Association Aude Solidarité, Département de l'Aude, 11855 CARCASSONNE Cedex 9.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,
Décide :**

- ☉ D'APPROUVER ce soutien à la population de Mayotte ;
- ☉ D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Association Aude Solidarité ;
- ☉ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents à intervenir dans le cadre de ces affaires ;
- ☉ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité
 - Transmise au comptable public,
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

**AFFICHAGE DE LA
CONVOCAION C.M :**
04/02/2025

CERTIFIÉE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :
13/02/2025

PAR PUBLICATION
LE : 13/02/2025

Pour copie certifiée conforme

Jean-Louis RIO



Maire de BAGES



Charles REALES



Secrétaire de séance